



Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

Rue Amat 6
CH-1202 Genève
Tel. +41 (0)22 731 59 63
E-mail: contact@cetim.ch
Site Web: www.cetim.ch

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conseil des droits de l'homme

60^e session (8 septembre-8 octobre 2025)

Point 3 : Dialogue interactif avec le Groupe de travail sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales

Déclaration orale

Vérifier à l'audition

Rapport annuel du Groupe de travail sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales¹

Monsieur le Président,

Je m'appelle Alberto Silva, de La Via Campesina, parlant au nom du CETIM.

Nous remercions le Groupe de travail pour son rapport annuel. Les expériences positives y étant présentées peuvent servir de source d'inspiration pour l'ensemble des États membres de l'ONU. Elles démontrent, qu'en plaçant les paysans et les communautés rurales au centre des politiques publiques, il est possible d'améliorer les conditions de vie et de travail dans les zones rurales.

L'humanité est aujourd'hui confrontée à des défis existentiels tels que l'accaparement des terres l'érosion de la biodiversité, la menace qui pèse sur les semences par la sélection industrielle et la dégradation croissante de l'environnement. Comme le souligne le rapport, face à ces menaces, l'UNDROP constitue un levier d'action juridique et politique particulièrement efficace et concret. Il permet en effet de renforcer les cadres législatifs nationaux, d'orienter les politiques publiques et d'ouvrir des espaces de dialogue inclusif entre États et populations rurales.

Faut-il le rappeler, les populations rurales représentent près de 3 milliards de personnes dans le monde. Notre savoir, attachement à la terre et engagement en faveur de modes de production durables sont des atouts majeurs pour la construction d'un avenir commun.

Pour conclure, nous exhortons tous les États membres de l'ONU à collaborer de manière constructive avec les paysans et leurs organisations représentatives, ainsi qu'avec le Groupe de travail d'experts de l'ONU, afin d'avancer conjointement dans la réalisation des droits consacrés dans l'UNDROP.

Je vous remercie de votre attention.

Genève, le 18 septembre 2025

¹ Cf. A/HRC/60/33, du 25 août 2025.